

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2024
PROCÈS VERBAL

- **Vérification du quorum**
- Présents : Claude ARMBRUSTER, André BILLOTTE, Jérôme CONVERSET, Sylvie GROSDÉMOUGE, Olivier MONNIER, Claude VUILLEMIN.
-
- Absents excusés : Stéphane JANOT (procuration à Claude ARMBRUSTER), Fabrice HALLER, Marcel TAVERNIER.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h03.

- **Désignation d'un secrétaire**
Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, Monsieur Olivier MONNIER a été élu secrétaire de séance.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024**

Ni question ni remarque

POUR : 7

DELIBERATIONS

1 - 2024-2-1 : Cartes jeunes

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite renouveler l'opération cartes jeunes pour la période 2024-2025.

17 cartes ont été offertes pour la période en cours.

Ni question ni remarque

POUR : 7

2- 2024-2-2 : Réhabilitation de l'ancienne école – validation de la maîtrise d'œuvre

Le Conseil municipal valide les contrats proposés par le cabinet JBI pour la maîtrise d'œuvre.

Le contrat pour la rénovation des bâtiments comporte 8 phases pour un montant total de 65 400 € HT

Le contrat pour la création d'une chaufferie biomasse comporte 7 phases pour un montant de 16 200 € HT.

Il précise également que le projet ne pourra aboutir que si les subventions sont suffisantes.

Ni question ni remarque

POUR : 7

3 - 2024-2-3 : Mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de voirie du lotissement

Monsieur BILLOTTE ne participe pas au vote et le Maire propose un vote à bulletin secret.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise suite à l'analyse des offres proposée par Ingénierie70 qui a été distribuée en même temps que les convocations.

Suite au vote il y a 5 voix pour l'entreprise Billotte et 1 voix pour l'entreprise EUROVIA.

C'est donc l'entreprise BILLOTTE qui est choisie pour les travaux de réhabilitation de voirie du lotissement.

Ni question ni remarque

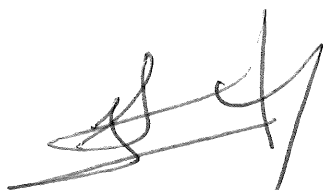
POUR : 6

QUESTIONS DIVERSES

- Commune nouvelle :
Une réunion entre les élus de Granges-le-Bourg, Crevans et Granges-la-Ville est prévue le 18 mars 2024 à 9h30 en mairie de Granges-le-Bourg.
- Epicerie bouge ton coq :
Le 7 mars à 19h, 51 personnes ont assisté à la réunion de présentation par l'association bouge ton coq. Le projet est en cours de lancement et 31 personnes se sont inscrites dans les 5 groupes de travail.
- Mise en place des compteurs sur le domaine public :
21 coffrets ont été posés depuis 1 mois, il en reste 4 à poser. Le plombier interviendra ensuite pour le transfert des compteurs.
- Affouage sur pied :
Aucune parcelle n'est disponible pour l'affouage sur pied cette année.
- Association de cardiologie :
L'association de cardiologie est bien installée depuis le 8 février dans les locaux au 1^{er} étage de la mairie.
- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat :
Les élus ont évoqué l'attribution de la prime en se calant sur le décret. Le passage en CST aura lieu début avril et une délibération pourra être prise au prochain conseil municipal.
- Panneau Pocket :
Au 31 décembre 2023, il y avait 312 abonnés au service et 24 202 panneaux lus. Au 1^{er} mars 2024, il y a 333 abonnés.
- Site internet :
15 730 pages ont été vues en 2023 avec une moyenne de 1000 pages vues par mois. Un pic en septembre 2023 avec 1964 vues.
4172 visiteurs en 2023 et une moyenne de 300 visiteurs par mois avec un pic à 489 visiteurs en septembre (journées du patrimoine).

Fin de séance à 21H05.

Le Maire



Le secrétaire

